



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION « Grand WE des créateurs 2025 »

Pour la 7^{ème} année consécutive, la municipalité de Canet en Roussillon sous l'égide de « Canet Tourisme », organise aux Voiles rouges le « **Grand Week-End des Créateurs** ».

Qui peut exposer ?

Cette manifestation est ouverte aux artistes plasticiens et créateurs d'art de pièces uniques ou en édition limitée, professionnels ou dans une dynamique de professionnalisation.

Comment candidater ?

L'artiste doit télécharger le formulaire de candidature sur le site de CANET TOURISME www.canet-tourisme.com. Les informations doivent être lisibles et précises afin que le comité de sélection puisse les exploiter. Ce formulaire doit être accompagné des pièces demandées.

Sélection des artistes :

Les candidatures d'artistes et artisans sont examinées par un comité de sélection composé de l'adjoint délégué à la culture, d'1 responsable de Canet Tourisme et de 4 artistes-créateurs.

Tout candidat accepte le principe de la sélection.

Le comité privilégie les critères suivants : diversité des supports d'expression, qualité et originalité des créations.

40 artistes maximum seront sélectionnés pour l'édition 2025.

Cette manifestation favorise :

- l'artisanat d'art, seuls 2 ou 3 peintres seront sélectionnés.
- le renouvellement : Le comité de sélection privilégiera les nouveaux artistes-créateurs. Les artistes ayant participé aux éditions précédentes pourront être sélectionnés compte tenu de leur domaine de créations, de la qualité et du renouveau de leurs créations.

Toutefois, afin de maintenir une dynamique sur le salon, les artistes ayant participé à 3 Week-end des créateurs consécutifs et ayant candidaté à l'édition 2025 ne seront pas assurés d'être sélectionnés.

La revente est interdite. Le créateur sélectionné s'engage à ne proposer à la vente que des créations réalisées par lui-même et conformes à celles présentées lors de la demande de participation.

Le prix des œuvres doit être en adéquation avec la qualité, l'originalité et le temps passé...un prix de vente défiant toute concurrence peut pénaliser d'autres créateurs sur le salon et à l'inverse un prix trop élevé peut pénaliser son auteur. Un prix à sa juste valeur est donc préconisé.

La décision du comité de sélection est sans appel.

Les résultats individuels de la sélection sont communiqués aux créateurs courant juin 2025.

Si votre dossier est retenu,

Une fiche d'exposition vous sera transmise par mail.

Chaque créateur devra alors établir un chèque de participation de 60 € qui sera débité début novembre. Un chèque de caution de 50 € sera également demandé qui sera restitué après la manifestation. Les 2 chèques seront à libeller à l'ordre de « SPIC CANET TOURISME ». En cas d'annulation (par mail) un mois avant la manifestation, le chèque de caution de 50 € ne sera pas restitué (sauf cas de force majeure).

(Attention, ne rien envoyer avec le formulaire d'inscription).

Une tombola sera organisée par les artistes. Le détail de cette animation sera précisé dans la fiche d'exposition.

Déroulement de la manifestation : L'installation se fera le jeudi 27 novembre à partir de 14 h et exceptionnellement le vendredi 28 novembre à partir de 9 h et jusqu'à 12h selon un planning communiqué avant la manifestation.

Chaque créateur bénéficie d'un espace dédié. Ce n'est pas le créateur qui choisit son emplacement mais les organisateurs du salon, qui seront attentifs dans la mesure des possibilités aux éventuelles problématiques soulevées par les artistes.

Le créateur s'engage à être présent :

- Du jeudi 27 novembre (jour de l'installation) jusqu'au dimanche 30 novembre 18h
- Ouverture du salon au public :

Vendredi 28 novembre : 14 h – 20 h

Samedi 29 novembre : 10 h – 19 h

Dimanche 30 novembre : 10 h – 18 h

- Un vernissage sera offert par la Ville de Canet en Roussillon, le vendredi 28 novembre à 18h30

Lors de cette manifestation les créateurs et visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place avec l'installation d'un Food-truck proposant des crêpes salées et sucrées ainsi que des boissons.

Les créateurs souhaitant un hébergement peuvent se renseigner auprès de l'office de tourisme de Canet.